

Règlement d'admission et d'utilisation du laboratoire photo de la CUG

1. Le laboratoire photo de la CUG est destiné aux activités de développement argentique (noir/blanc) des résident(e)s de la Cité universitaire et des étudiant(e)s de l'Université de Genève ou des HES. Il peut également accueillir des personnes l'extérieures à l'Université en nombre limité en fonction des disponibilités.

2. L'accès aux installations du laboratoire est possible dès lors de l'adhésion au Club labo-photo de la CUG. L'inscription est valable 1 année (12 mois). Une carte de membre est délivrée (avec photo passeport) par la Réception de la Cité universitaire.

3. La cotisation annuelle au Club s'élève à

CHF 80.—	pour les résident(e)s de la CUG
CHF 100.—	pour les étudiant(e)s universitaires/HES
CHF 140.—	pour les personnes extérieures

Les produits chimiques et les papiers ne sont pas compris dans la cotisation.

4. L'accès au laboratoire est facilité à l'animateur désigné par les Activités Culturelles (AC) de l'Université de Genève. L'administration de la CUG informe l'animateur de chaque nouvelle adhésion qui instruit personnellement les nouveaux membres sur les conditions d'utilisation du matériel et des locaux. La direction de la Cité peut conclure à tout moment de nouvelles collaborations visant à faire découvrir ce procédé photographique.

5. La clé d'accès au laboratoire peut être retirée à la Réception aux conditions suivantes :

- réservation préalable au 022 839 22 22 ;
- dépôt de la carte de membre ou d'un document d'identité
- signature dans le registre des réservations lors de la remise et de restitution de la clé

6. La réservation peut être faite durant les plages horaires d'ouverture de la Réception (horaires sur notre site Internet : <http://cite-uni.unige.ch>). La clé doit être impérativement remise avant la fermeture de la Réception (21h ou 22h en juillet/août).

7. Chaque membre est prié de veiller à la propreté des locaux et de conserver les dilutions personnelles dans un casier. Ces derniers sont en libre service mais sans dispositif de fermeture.

8. Tout dégât éventuel au matériel et au local doit être annoncé immédiatement à la Réception (fiche de réparation).

9. Le laboratoire photo ne peut accueillir que 3 membres simultanément. Ils doivent utiliser exclusivement les agrandisseurs de la CUG.

10. Le résultat financier annuel du laboratoire photo est consolidé avec le rapport financier de l'Association des Résidents de la CUG.

11. L'animateur désigné par les Activités Culturelles est Monsieur Jörg Brockmann (079 668 67 32 ; mail@jorgbrockmann.com).

Formulaire d'adhésion au Club labo-photo de la CUG

Par la présente, je déclare avoir lu le **Règlement d'admission et d'utilisation du laboratoire photo de la CUG** et je m'engage à le respecter. Le non respect de celui-ci entraînera l'annulation immédiate de mon statut de membre sans remboursement des cotisations versées.

Coordonnées du membre :

Nom	_____	Prénom	_____
Adresse	_____		
NPA et domicile	_____		
Tél. fixe ou mobile	_____	Courriel	_____
Date de naissance	_____	Nationalité	_____
N° d'immatriculation	_____	Externe	Oui / Non

Genève, le

Pour le Club labo-photo :

Membre :

Prière de fournir une copie d'un document officiel d'identité